Fondation de dons particuliers

Un moyen simple et efficace de soutenir les causes qui vous tiennent à cœur. *Automne 2016*

Compte rendu de lecture : *The Philanthropic Mind: Surprising Discoveries from Canada's Top Philanthropists*

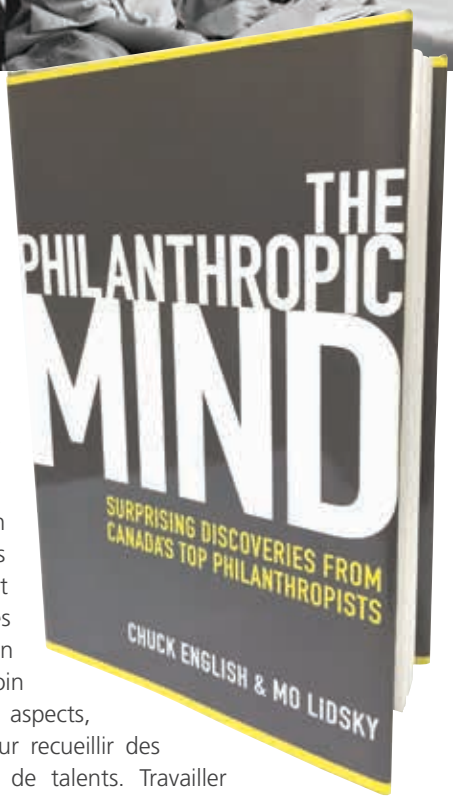

Par Denise O'Connell, rédactrice, *Parlons argent et vie*, Gestion de patrimoine TD

L'ouvrage *The Philanthropic Mind: Surprising Discoveries from Canada's Top Philanthropists* présente les points de vue d'éminents philanthropes canadiens. Reposant sur des entrevues et des faits vécus, le livre traite des motivations de généreux Canadiens qui ont versé d'importants dons à divers organismes de bienfaisance canadiens enregistrés.

Les dons philanthropiques vont maintenant bien au-delà des considérations fiscales. Les donateurs veulent mesurer l'incidence de leur argent et s'assurer qu'il est judicieusement utilisé. « La philanthropie est une sphère où les organismes sans but lucratif et le milieu des affaires doivent trouver un terrain d'entente, affirme le coauteur Chuck English. Or, ce n'est pas toujours facile, essentiellement en raison d'attentes très différentes. Le philanthrope qui rêve de changer le monde peut se buter à la réalité d'un organisme sans but lucratif qui a tout juste besoin des fonds nécessaires pour verser les salaires du mois. »

L'ouvrage *The Philanthropic Mind* peut être une source d'inspiration et d'idées pour votre plan caritatif. « Nous espérons que ceux qui s'engagent aujourd'hui sur la voie de la philanthropie y trouveront des expériences et des points de vue intéressants et motivants », indique le coauteur Mo Lidsky. La plupart des grands philanthropes au Canada adoptent une stratégie d'affaires visant à satisfaire les besoins des donateurs et des organismes sans but lucratif. Voici quelques conseils pour faire en sorte que vos activités philanthropiques pèsent dans la balance :

1) Commencez par donner du temps, puis de l'argent.

Pour un organisme à but non lucratif, vos connaissances et votre expertise peuvent être tout aussi précieuses qu'un chèque. Parfois, un organisme a surtout besoin de conseils sur différents aspects, allant de l'argumentaire pour recueillir des dons jusqu'au recrutement de talents. Travailler auprès d'un organisme sans but lucratif peut vous donner l'occasion de faire un examen approfondi de sa gestion et de voir comment vos dons seront utilisés. Une fois que vous vous sentez à l'aise avec l'organisme et estimez qu'il peut bénéficier d'un don, vous pouvez logiquement le soutenir financièrement. Hal Jackman, ancien

Dans ce numéro

Compte rendu de lecture : *The Philanthropic Mind*..... 1
Conseils fiscaux..... 3
Les femmes canadiennes et la philanthropie..... 3
Faites cadeau d'un don pour les fêtes 3
Questions et réponses..... 4
Avec toute notre gratitude..... 4

Suite à la page 2

lieutenant-gouverneur de l'Ontario, est bien connu pour ses activités caritatives. « Je m'intéressais à l'opéra, mais je pense bien avoir intégré le conseil de la compagnie avant de lui donner de l'argent, affirme-t-il. Il en a été de même pour l'Université de Toronto. Ce sont les deux organisations auxquelles j'ai donné le plus. J'ai œuvré auprès de l'université avant de prendre la décision de lui verser de l'argent. »

2) Prenez quelques risques.

La prise de risques calculés peut s'avérer bénéfique en affaires. En est-il de même dans le milieu philanthropique? M. English le croit. « Bon nombre des projets financés par les philanthropes interrogés étaient novateurs et intrinsèquement risqués, affirme-t-il. Plusieurs philanthropes sont à l'aise avec le risque, ce qui les sert bien dans leurs activités d'affaires et de bienfaisance. » À titre d'exemple, les programmes de doctorat en droit et de maîtrise en administration des affaires que Jay Hennick, chef de la direction et fondateur de FirstService Corporation, a voulu créer à l'Université d'Ottawa et à l'Université de Toronto sont uniques au Canada. Ces programmes sont toujours offerts, des décennies plus tard.

3) Adoptez une approche judicieuse en matière de dons.

Les philanthropes veulent que leur argent soit bien utilisé et influe sur le cours des choses. De plus en plus, les philanthropes considèrent leurs dons comme un investissement qui peut produire les résultats escomptés. Un moyen de protéger votre investissement est d'établir une relation à long terme avec l'organisation intéressée. Pour minimiser les risques, songez à faire des dons échelonnés plutôt que de verser un gros montant d'un coup. Tout comme Eric Sprott, commencez par faire de petits dons, puis augmentez-les lorsque vous êtes en confiance. Le premier don de M. Sprott à l'Université Carleton, peu après l'obtention de son diplôme, n'était que de 200 $. Aujourd'hui, Eric Sprott compte parmi les plus importants donateurs de l'université. Cette approche permet de vraiment connaître l'organisation et ses activités.

> Un moyen de protéger votre investissement est d'établir une relation à long terme avec l'organisation intéressée.

4) Définissez clairement les objectifs et les attentes.

Si vous abordez les dons sous le même angle que les placements, prenez en considération ce qui constituerait un rendement adéquat. Un bon rendement pourrait correspondre à un accroissement de 20 % de la collectivité servie par l'organisme ou à l'optimisation des ressources de ce dernier. Selon Marla Dan, de la Aubrey and Marla Dan Charitable Foundation, la nouvelle génération de philanthropes exige des résultats. « Je crois que les jeunes philanthropes établissent des rapports différents avec l'argent, dit Mme Dan. Ils ne se contentent pas de signer des chèques, sans poser de questions. Ils exigent plutôt des données précises sur la finalité, l'utilisation et la gestion de leur argent, ainsi que sur le nombre d'intermédiaires en cause. »

5) Tenez compte de vos intérêts d'affaires.

De plus en plus, les sociétés considèrent la responsabilité sociale d'entreprise comme une occasion de consolider leurs activités tout en donnant. Certaines sociétés novatrices s'associent même à des organismes à but non lucratif, estimant qu'il s'agit là d'un moyen de créer de la valeur.

Le réputé philanthrope Richard Ivey affirme que, pour lui et sa fondation familiale, les dons s'inscrivent dans un processus d'évolution. Président du conseil d'Ivest Properties et membre de l'Ordre du Canada, il soutient plusieurs causes touchant l'éducation, la santé et la collectivité. Perpétuant une tradition familiale, il s'investit dans le milieu philanthropique au Canada, où il a occupé de nombreux postes de direction. Par ailleurs, la Fondation Ivey consacre plus de 2 millions de dollars par année à des causes canadiennes.

Quand, dans la vingtaine, M. Ivey a commencé à siéger au conseil de la Fondation Ivey appartenant à sa famille, il a pu examiner l'approche de ses parents en matière de dons. Il se souvient que ceux-ci signaient beaucoup de chèques pour une multitude de bonnes causes, mais semblaient manquer de cohésion ou d'objectif central. « Mes parents géraient leurs dons sur le coin de la table, en quelque sorte, affirme M. Ivey. Je les ai sensibilisés à l'idée d'adopter une approche mieux ciblée, car j'estimais que nous pouvions faire plus. »

Si vous souhaitez obtenir un exemplaire de The Philanthropic Mind: Surprising Discoveries from Canada's Top Philanthropists, veuillez communiquer avec joanne.ryan@td.com.

> Mes parents géraient leurs dons sur le coin de la table, en quelque sorte. Je les ai sensibilisés à l'idée d'adopter une approche mieux ciblée, car j'estimais que nous pouvions faire plus.
>
> - Richard Ivey

Conseils fiscaux

Le 31 décembre est la date limite pour faire des dons de bienfaisance admissibles à une demande de crédits d'impôt personnels pour l'année civile 2016.

- Vous pouvez regrouper les reçus des dons de bienfaisance et les appliquer à la déclaration de revenus de votre conjoint (mariage ou union de fait), sans égard au nom qui y figure. Il peut s'avérer avantageux pour le conjoint ayant le revenu le plus élevé de demander les crédits d'impôt pour don de bienfaisance dans sa déclaration.
- Les dons déclarés peuvent représenter jusqu'à 75 % de votre revenu net. Vous pouvez reporter l'excédent et l'appliquer dans les cinq années subséquentes tout en respectant la limite de 75 %. Il vaut peut-être mieux discuter avec votre conseiller fiscal du moment opportun pour déclarer un don.
- Il est toujours préférable de faire don de titres cotés ayant pris de la valeur plutôt que d'espèces, car vous éviterez l'impôt sur les gains en capital. Si vous voulez conserver un titre, vous pouvez le racheter immédiatement à l'aide d'autres fonds; vous aurez ainsi « relevé » le prix de base jusqu'à la nouvelle valeur marchande.

Les femmes canadiennes et la philanthropie

En 2014, la TD a publié un rapport intitulé *Du temps, de la générosité, du talent : Les femmes canadiennes et la philanthropie*. Il s'agit de la première étude approfondie sur la présence et l'influence des femmes philanthropes au Canada. Nous avons eu le plaisir de compléter ce rapport en publiant un addenda en juin 2016. Pour consulter les deux documents, veuillez visiter le https://www.td.com/ca/francais/document/PDF/tdw-pgf-les-femmes-canadiennes-et-la-philanthropie.pdf et le https://www.td.com/ca/francais/document/PDF/tdw-pgf-les-femmes-canadiennes-et-la-philanthropie-addenda.pdf.

Depuis la publication de son rapport, la TD s'associe à divers organismes de bienfaisance au pays pour tenir des événements où les femmes philanthropes de la région peuvent notamment discuter dans le cadre de tables rondes. Étant donné ses efforts pour soutenir les femmes et la philanthropie, la TD a été invitée à agir comme principal commanditaire de Women Moving Millions, une communauté fondée en 2012 de femmes majoritairement américaines et canadiennes, qui s'engagent à verser au moins un million de dollars sur 10 ans à des organismes voués à l'épanouissement des femmes et des jeunes filles.

Cette année, le sommet de Women Moving Millions avait pour thème principal le pouvoir de l'innovation (*The Power of Innovation*). Plusieurs philanthropes, entrepreneurs sociaux et responsables de fondations privées ont eu l'occasion de livrer de fascinants récits sur leur façon de mettre à profit leur temps, leur argent et leur expertise pour faire osciller la balance en matière de philanthropie sexospécifique. Vous trouverez de plus amples renseignements sur cette initiative à womenmovingmillions.org.

Faites cadeau d'un *don* pour les fêtes

La saison des fêtes arrive. Pourquoi ne pas offrir à vos proches une carte-cadeau de bienfaisance de *CanaDon*? Il est facile d'inviter un être cher à partager vos bons sentiments.

- Choisissez le modèle de carte qui vous convient, le montant du don et la date de livraison. Vous pouvez même accompagner le tout d'un message personnalisé.
- Demandez à CanaDon de livrer la carte par courriel ou imprimez-la afin de l'offrir vous-même.
- La personne qui reçoit la carte peut verser les fonds à l'organisme de bienfaisance canadien de son choix.
- Aussi, vous obtiendrez un reçu d'impôt pour activités de bienfaisance et serez informé du moment où la carte-cadeau est utilisée.

Une carte-cadeau de bienfaisance est un cadeau idéal pour tout type d'occasion. Pour en savoir davantage, visitez canadahelps.org/fr/.

Questions et réponses

Q: Puis-je contribuer par un don à des projets en dehors du Canada par l'entremise de mon compte de donateur de la Fondation de dons particuliers (FDP)?

R: De manière générale, vous êtes autorisé à verser des dons à des donataires admissibles par l'entremise de votre compte de la FDP. Parmi les donataires admissibles figurent les organismes de bienfaisance enregistrés au Canada et, exceptionnellement, d'autres établissements, comme certains collèges et universités à l'extérieur du Canada, habituellement fréquentés par des Canadiens. Vous trouverez la liste complète des donataires admissibles dans le guide du programme accessible à l'adresse www.tdwaterhouse.ca/fr/donsparticuliers/. Si vous souhaitez participer au financement d'un projet international, vous pouvez faire un don directement ou par l'entremise de votre compte de la FDP à la Charities Aid Foundation (CAF Canada). Cet organisme de bienfaisance est en mesure d'exercer une surveillance et une diligence raisonnable à l'égard des projets, conformément aux exigences de l'Agence du revenu du Canada. Pour en savoir plus, veuillez consulter le cafcanada.org ou communiquer avec joanne.ryan@td.com.

Q: Quelles sont les règles à suivre pour faire don du produit de la vente d'actions de société fermée ou d'un bien immobilier commercial?

R: Dans le budget fédéral de mars 2016, le gouvernement a annoncé qu'il abandonnait le projet de loi visant à annuler l'impôt sur les gains en capital réalisés lorsque le produit de vente de biens immobiliers ou d'actions d'une société fermée est versé à un organisme de bienfaisance enregistré. La mesure avait été adoptée par l'ancien ministre des Finances du Canada, Joe Oliver, dans le cadre du budget de 2015. Elle devait entrer en vigueur le 1er janvier 2017. En vertu du règlement proposé, le don d'un produit issu de la vente d'actions de sociétés privées ou de biens immobiliers dont la valeur s'est appréciée aurait été considéré plus ou moins au même titre qu'un don de titres cotés en bourse. La mesure avait séduit le secteur caritatif, car elle représentait un bel incitatif susceptible de convaincre les philanthropes à donner de façon importante à divers organismes de bienfaisance canadiens en 2017 et au-delà. Quelques groupes caritatifs, notamment *Imagine Canada*, sont en pourparlers avec le ministère des Finances pour ramener cette mesure sur la table.

Avec toute notre gratitude

Le conseil d'administration de la FDP tient à vous remercier d'avoir institué une tradition de dons au profit des causes qui vous tiennent à cœur. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez besoin de conseils pour atteindre vos objectifs philanthropiques. Grâce à votre générosité, la FDP a remis plus de 115 millions de dollars à une foule d'organismes de bienfaisance depuis sa création. Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter, à vous et à votre famille, de joyeuses fêtes.

Photo: ©Greg Pacek

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions et de vos commentaires. Veuillez les adresser à joanne.ryan@td.com ou composer le **416-308-6735**.

Jo-Anne Ryan, vice-présidente, Philanthropie, Services-conseils de Gestion de patrimoine TD et directrice générale, Fondation de dons particuliers

tdwaterhouse.ca/fr/donsparticuliers

Les renseignements aux présentes sont en date de décembre 2016 et ont été fournis par Gestion de patrimoine TD à des fins d'information seulement. Les renseignements proviennent de sources jugées fiables. Lorsque de tels énoncés sont fondés en partie ou en totalité sur des renseignements provenant de tiers, leur exactitude et leur exhaustivité ne sont pas garanties. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies de placement, de négociation ou de fiscalité devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Gestion de patrimoine TD, La Banque Toronto-Dominion et les membres de son groupe et ses entités liées ne sont pas responsables des erreurs ou omissions relativement aux renseignements ni des pertes ou dommages subis.

Tous les produits et services de tiers mentionnés ou annoncés dans le présent bulletin sont fournis par la société ou l'organisme dont il est fait mention. Bien que ces produits et services puissent s'avérer des outils précieux pour l'investisseur indépendant, Gestion de patrimoine TD ne recommande aucun de ces produits et services en particulier. Ce n'est que par souci de commodité pour ses clients que Gestion de patrimoine TD met à leur disposition les produits et services de sources externes mentionnés. Gestion de patrimoine TD ne sera tenue responsable d'aucune réclamation ou perte et d'aucun dommage découlant de quelque façon que ce soit de leur achat ou utilisation.

Les services de la Fondation de dons particuliers, une société de bienfaisance indépendante sans but lucratif, sont offerts en collaboration avec Gestion de patrimoine TD Gestion de patrimoine TD représente les produits et services offerts par TD Waterhouse Canada Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants), Gestion privée TD Waterhouse Inc., Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Société Canada Trust).

Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

MD Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.